

CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire

du lundi 3 juillet 2017

Ouverture de séance à 18 h Jean-Marc Serre fait l'appel.

Présents : Elus de la majorité : *Serre Jean-Marc, Garcia Patrick, Landraud Maryline, Maury Jean-Yves, Coat Jean-François, Mina Harim, De Vault François, Garcia Christine, Bianchi Jean- Noël, Parcollet Jean-Luc, Régine Maîtrejean, Georges Bellec, Antonio Garcia , Christiane Turchet, Alain Céfis, Maïté Domingo, Forthoffer Martine, Philippe Brouquier, Karima Dumontier, Paola De Azévédo,*

Elus de l'opposition : *Marie-Anne Deffès, Bernard Auriol, Beydon Gérard.*

Procurations : *Alain Veillet procuration à Jean-Noël Bianchi, Christine Lacour procuration Patrick Garcia, Chamontin Serge procuration à Christiane Turchet*

Absents : *Serge Martinez, Jacky Beau, Michèle Prévot*

Monsieur Le Maire fait l'appel

Monsieur Le Maire précise que la lecture du compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2017 sera présenté lors de la séance de septembre vu sa longueur.

Monsieur Le Maire nomme comme secrétaire Mme Garcia Christine.

DELIBERATION N° 1

Objet : Rythmes scolaires des écoles publiques de la commune de bourg Saint Andéol – Retour à la semaine des quatre jours.

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L521-1, L551-1 et D521-1 à D521-13 ,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission communale scolaire réunion le 2 juin 2017 ;

Vu l'avis des conseil d'écoles des écoles maternelles et primaires publiques de la commune de Bourg Saint Andéol en faveur du retour à la semaine des quatre jours d'enseignement à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017 ;

Considérant les difficultés rencontrées par la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires afin de recruter des intervenants en nombre suffisant et disposant de compétences et qualifications requises pour l'encadrement des enfants en toute sécurité ;

Considérant la possibilité offerte aux communes par le décret susvisé, de proposer conjointement avec un ou plusieurs conseils d'écoles, au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'adapter l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D521-10 du code de l'éducation ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur d'une modification de l'organisation de la semaine scolaire en répartissant les enseignements sur huit demi-journées pour l'ensemble des écoles maternelles et primaires publiques de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- se prononce en faveur de l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées dans les écoles maternelles et primaires publiques de la commune de Bourg Saint Andéol à compter de la rentrée de septembre 2017.
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette proposition à Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale.

Votes : Pour : 26 Contre : Abstentions :

M. Auriol demande ce qu'il en est des associations qui ont participé aux activités périscolaires.

Mme Harim : il y avait très peu d'associations, pas plus de trois impliquées, nous avons plutôt fait travailler le personnel de la Mairie car les associations ont rapidement abandonné.

M. Garcia P. : trois quart d'heure tous les soirs c'était très difficile à gérer.

Fin du Conseil Municipal 18 h 05.